

J'exhorte le gouvernement à dissoudre la Société Radio-Canada et à se préparer à une ère nouvelle dans le domaine de la télévision au Canada; de fait, à imprimer une nouvelle direction dans ce nouveau secteur de l'enseignement. Dans ce domaine, nous devrions, aux yeux de l'univers, être des défricheurs et des chefs de file à cause de la nature même de notre pays et de notre culture. J'exhorte le gouvernement à donner aux réseaux commerciaux plus d'occasions de présenter des émissions canadiennes en direct et à songer à mettre fin à l'exploitation d'une des entreprises les plus coûteuses de notre histoire, et à affecter ces fonds aux nouveaux domaines dont j'ai parlé.

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Compte tenu de ses propositions qui toutes méritent examen, voudrait-il maintenant demander au gouvernement de retirer le bill pour qu'il soit remanié selon ses idées personnelles?

M. Deachman: Oh, le bill permet certains progrès et j'espère, grâce à mes propositions, qu'il en permettra rapidement bien d'autres. Nous aurons bientôt à étudier le problème de la télévision éducative, ainsi que d'autres pouvant influencer le réseau national de la radiotélévision; je suis persuadé de cela. Je demande l'appui de l'honorable représentant.

L'hon. M. Churchill: Vous laissez les choses telles qu'elles sont.

M. Barry Mather (New Westminster): Malgré ce que je considère comme un vaillant effort de la part du précédent orateur pour détourner l'attention de la Chambre de la querelle à laquelle est mêlé le gouvernement, entre le ministre et la direction de Radio-Canada, je serai extrêmement bref et limiterai mes remarques à un ou deux points qui échappent à toute controverse.

Selon moi, la meilleure chose à faire à propos de la mesure à l'étude, qui énonce une nouvelle politique nationale de radiodiffusion, est de la soumettre immédiatement au comité permanent de la radiodiffusion.

L'hon. Mlle LaMarsh: Bravo.

M. Mather: Il faut dire en toute franchise que ce projet de loi n'est le fait d'aucun groupe en particulier à la Chambre. Je suis membre du comité permanent de la radiodiffusion et je crois que beaucoup d'autres membres seront d'accord avec moi pour admettre que bien des principes fondamentaux du bill reflètent la pensée des trois prin-

[M. Deachman.]

cipaux partis de la Chambre. Plusieurs de ses dispositions suivent de très près les recommandations du comité où nous étions tous représentés.

Par exemple, le projet de loi reconnaît que toute radiodiffusion concerne le public—celui-ci écoute ou regarde les émissions, les paie sous forme de subventions au service d'État ou avec la partie de l'argent consacré à l'achat de biens de consommation qui paie les annonces essentielles aux stations privées. En outre, le bill renferme des recommandations visant une réglementation plus stricte de la diffusion publique et privée. Il y a également des dispositions qui changeraient et amélioreraient, à mon avis du moins, la situation concernant la direction de Radio-Canada. Pour toutes ces raisons, je le répète, nous ne pourrions rien faire de plus raisonnable en ce moment, après avoir bien discuté les questions générales, que de déférer sur-le-champ le bill au comité de la radiodiffusion, auquel nous sommes tous représentés, afin d'accomplir notre véritable tâche.

Certains d'entre nous pourraient bien être tentés de maintenir les difficultés actuelles du gouvernement quant à la triste situation où il se trouve par suite des passes d'armes entre le ministre et Radio-Canada. Cependant, il serait plus logique, j'en suis sûr, de nous occuper de cette mesure législative. Or, nous ne pouvons le faire par le détail qu'au niveau du comité. De cette manière, nous pourrions faire quelque chose de bon. Mais de la façon dont nous procédons actuellement, nous n'irons pas très loin. Nous sommes en train de représenter une sorte de spectacle de guignol. Or, nous pourrions faire un bien meilleur usage de notre temps si nous adoptions cette mesure à l'étape actuelle pour déférer le bill au comité.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat, et je respecte les vues du préopinant. Néanmoins, il nous faut maintenant exprimer notre avis sur les principes fondamentaux de la loi. Voilà pourquoi je me propose de discuter brièvement de cette loi sur la radiodiffusion et des responsabilités que tous nous aurons pendant bon nombre d'années à titre de parents.

Depuis 3 ou 4 ans, j'ai reçu un nombre croissant de lettres de protestations de la part de parents au sujet des émissions diffusées, particulièrement à la télévision. Je suis persuadé que le foyer canadien constitue l'unité fondamentale de notre société et de notre mode de vie. Il est depuis longtemps admis